



Info Europe



Lettre d'information du Bureau Aquitaine Europe



Sommaire

L'Aquitaine	2	Pêche et Politique maritime	9
- Bernard UTHURRY à Bruxelles pour défendre le corridor ferroviaire atlantique		- Le développement de l'aquaculture en Conseil Pêche	
- Soutien des régions européennes à un FSE simplifié: Catherine VEYSSY porte la voix des régions		- Le règlement contrôle pleinement effectif	
- Avenir de la politique européenne de la recherche: Mathieu HAZOUARD avec les régions françaises à Bruxelles		- La France n'a toujours pas de stratégie marine	
- Les acteurs aquitains sensibilisés à l'avenir des programmes européens de recherche et innovation		Recherche / Innovation / Entreprises	10
- Echanges entre les régions partenaires de l'Aquitaine sur l'innovation		- Un pas supplémentaire vers la nouvelle politique spatiale européenne	
- Le Conseil général des Jeunes des Landes à Bruxelles		- Consultation sur l'Institut européen d'innovation et de technologie	
- Le Bureau Aquitaine reçoit des élus de la Mairie de Bordeaux		- Propositions de la Commission européenne pour un brevet européen	
- Un congrès high tech de niveau mondial à Bordeaux		- Les PME, acteurs clés de l'Union européenne	
Institutions européennes	5	Environnement / Energie	11
- Proposition d'Alain LAMASSOURE sur le budget européen		- Nouvelle édition de la Semaine européenne de l'énergie durable	
Politique de cohésion	6	- La Commission veut améliorer la taxation sur l'énergie	
- Le Cinquième rapport sur la cohésion en débat au Parlement européen		Transports	12
- Position du Comité des Régions sur l'avenir de la politique de cohésion		- Adoption du projet sur l'Eurovignette au Parlement européen	
Agriculture	7	- Programme Marco Polo: les dernières informations	
- Près de 1300 amendements au rapport sur la réforme de la PAC		Services publics	13
- La présidence hongroise en commission Agriculture		- Engagements de la Commission pour relancer le Marché unique	
- Le paquet qualité en discussion au Parlement européen		Santé	14
- Lettre de neuf pays à Dacian CIOLOS pour défendre les droits de plantation		- Lancement d'une consultation sur la santé en ligne	
		En bref	14
		Conférences et séminaires	15
		Documents disponibles	17
		Appels à propositions	18

Bernard UTHURRY à Bruxelles pour défendre le corridor ferroviaire atlantique

Bernard UTHURRY, Vice-président du Conseil régional d'Aquitaine en charge des Infrastructures et des transports, était à Bruxelles le 13 avril dernier pour défendre le corridor ferroviaire atlantique de marchandises dans le cadre de la révision du réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

A l'occasion d'un séminaire ayant rassemblé plusieurs



représentants de la Commission européenne (DG MOVE et MARE), des autorités nationales de transport des pays longeant le

corridor, des régions partenaires et des autorités portuaires, de nombreux sujets ont été abordés, notamment l'actualité européenne en matière de révision des RTE-T, l'importance de la multimodalité et des corridors dans le futur réseau central et l'intégration des ports dans le RTE-T, à travers les autoroutes de la mer et les corridors fret.

Carlo DE GRANDIS, Membre de la DG MOVE et Assistant du Coordonnateur européen pour le projet prioritaire RTE-T n°3 – Axe ferroviaire à grande vitesse du Sud-Ouest européen – Carlo SECCHI, a largement insisté sur le fait que les régions sont de véritables parties prenantes du RTE-T. Il a notamment cité leur rôle en termes de promotion des corridors multimodaux, de planification territoriale, de création de plateformes logistiques – telle que la Plateforme Logistique Aquitaine-Euskadi –, d'investissements et de relations transfrontalières.

A l'issue des débats, les représentants politiques des régions Aquitaine, Cantabrie et Euskadi se sont rendus au Parlement européen pour officialiser la signature d'un manifeste de soutien et de reconnaissance du corridor ferroviaire atlantique de marchandises. Lors de la signature, plusieurs eurodéputés espagnols ainsi que la CRPM (Conférence des régions périphériques maritimes) ont marqué leur appui au projet en paraphant le document.

Site Internet du projet de corridor: www.atrcd.com

Soutien des régions européennes à un FSE simplifié: Catherine Veyssy porte la voix des régions

Le groupe de travail de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques et Maritimes) sur l'avenir du Fonds Social Européen (FSE) s'est réuni le 13 avril à Bruxelles, animé par Catherine VEYSSY, Vice-présidente de la Région Aquitaine en charge de la formation professionnelle. Les régions ont profité de cette rencontre pour échanger leurs points de vue avec les personnes clés travaillant sur ce sujet au sein des institutions européennes.

L'Eurodéputée française Elisabeth MORIN-CHARTIER, Rapporteuse permanente pour le FSE, et Thomas BENDER, de la Direction générale Emploi et Affaires Sociales de la Commission européenne, ont souligné l'importance de défendre le FSE. Ce fonds doit contribuer aux objectifs d'inclusion professionnelle de la Stratégie Europe 2020. Il est

donc nécessaire de bien définir son champ d'intervention, afin de renforcer les complémentarités entre les différents fonds structurels et de conserver le FSE comme meilleur instrument pour la formation, l'emploi, ou encore l'inclusion sociale.

La question de la simplification reste une préoccupation importante pour les régions européennes. La CRPM a recensé, dans le cadre de son groupe de travail, les principales difficultés rencontrées par les gestionnaires du FSE, et a proposé certaines modifications pour faciliter la mise en œuvre de ce fonds. Les délais de remboursement, la lourdeur des contrôles, ou encore les questions de gouvernance ont notamment été identifiés comme des difficultés qui mériteraient d'être simplifiées.

Avenir de la politique européenne de la recherche: Mathieu HAZOUARD avec les régions françaises à Bruxelles

La commission Enseignement Supérieur Recherche de l'ARF (Association des Régions de France) a décentralisé une de ses réunions dans la capitale européenne. Mathieu HAZOUARD, Conseiller régional délégué à la Recherche, et ses homologues des autres régions françaises se sont réunis à Bruxelles pour rencontrer des représentants des institutions européennes et discuter de l'avenir de la politique et des programmes de financements de la recherche et de l'innovation en Europe.

En moyenne, 95% de la recherche est financée au niveau national ou régional et 5% au niveau européen. Cette complémentarité doit être préservée, voire renforcée, dans les prochaines années. Il est donc essentiel que le budget alloué par l'Union européenne à la recherche et à l'innovation ne diminue pas lors de la prochaine programmation financière. Les Länder allemands, qui ont finalisé leur contribution à la consultation européenne, demandent même que le budget 2014-2020 pour ces thématiques augmente.

L'eurodéputée française Catherine TRAUTMAN et Alain DEMAEGD, Directeur de cabinet adjoint du ministre bruxellois à la Recherche, ont rappelé que les régions avaient un rôle majeur à jouer, notamment grâce à leur proximité avec les pôles de compétitivité, et aux liens qu'elles entretiennent avec les acteurs du terrain. Les synergies entre les fonds structurels et les programmes de recherche et innovation constituent également une question fondamentale pour les régions. En effet, la Commission européenne estime qu'au niveau européen, 14% des fonds structurels bénéficient au secteur de la recherche et 25% à l'innovation.

L'ARF adoptera prochainement sa position sur le livre vert de la Commission européenne sur le cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE.

Les acteurs aquitains sensibilisés à l'avenir des programmes européens de recherche et innovation

INNOVALIS Aquitaine, en coopération avec le Réseau Entreprise Europe du Sud Ouest France et le Conseil régional, a réuni fin mars à Pessac les acteurs aquitains de la recherche et de l'innovation pour débattre ensemble de l'avenir des programmes européens de financement. En effet, la Commission européenne a ouvert, le 9 février dernier, un débat sur son livre vert sur le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE" (voir IE n°113).

Marnix SURGEON, de la Direction générale Recherche & Innovation est venu présenter les objectifs et les enjeux de cette consultation. Si les projets européens de R&D présentent des avantages tels que la mise en commun des ressources, la mise en place d'actions efficaces pour trouver une solution aux défis sociétaux ou la promotion de l'excellence, la gestion de projet ne se fait pas sans

difficultés. Plusieurs porteurs de projets, familiarisés avec les procédures des programmes cadres européens de recherche et innovation, ont regretté la complexité des programmes, et l'insécurité créée par certaines règles. Ils ont souligné l'importance de simplifier l'accès à ces programmes, notamment pour les petites et moyennes entreprises.

Tous les acteurs concernés peuvent répondre à la consultation publique jusqu'au 20 mai 2011. La Commission européenne fera, à la fin de l'année 2011, ses premières propositions pour les programmes de financement qui commenceront en 2014.

Pour plus d'informations:

http://ec.europa.eu/research/csfr/index_en.cfm

Echanges entre les régions partenaires de l'Aquitaine sur l'innovation

L'Agence régionale d'innovation, Innovalis Aquitaine, organisait le 8 avril dernier une réunion à Bruxelles, pour échanger sur les bonnes pratiques en matière d'innovation avec plusieurs régions partenaires de l'Aquitaine. Cet atelier regroupait des conseils régionaux et leurs bureaux de représentation à Bruxelles, ainsi que des agences d'innovation.



Ces échanges entre régions ont été initiés dans le cadre du projet PERIA, financé par le programme Interreg IVC. Ce projet, lancé sur une période de trois ans, vise à identifier les expériences, au niveau politique ou opérationnel, qui permettent de développer et de mettre en œuvre les politiques régionales d'innovation. Les initiatives présentées concernaient notamment le soutien, financier ou technique, apporté aux PME qui souhaitent développer des projets d'innovation. Ces expériences, si elles s'avèrent efficaces, doivent ensuite pouvoir être transférées et appliquées dans d'autres territoires.

Le Conseil général des Jeunes des Landes à Bruxelles

Le Conseil général des Jeunes des Landes a organisé un déplacement d'une délégation à Bruxelles sur les thèmes de la citoyenneté européenne et de la diversité culturelle. Ces sept collégiens, élus par leurs pairs, font partie de la commission Education et Citoyenneté de cette assemblée départementale de jeunes.

Les jeunes élus, qui ont préparé ce séjour dans le cadre de leurs réunions mensuelles, ont pu discuter avec des représentants des institutions européennes: le Conseil des Ministres, la Direction générale Education et Culture de la Commission européenne et Parlement européen. Reçus et guidés par Françoise CASTEX (PSE), ils ont découvert les bâtiments imposants du Parlement européen. L'eurodéputée de la circonscription Sud-Ouest leur a ensuite expliqué

comment travaillaient les eurodéputés et les différentes étapes d'adoption d'un texte législatif.



Accueillis au Bureau

Aquitaine Europe, les jeunes landais ont également discuté avec les régions partenaires de l'Aquitaine. Ils ont ainsi pu apprendre comment vivaient et étudiaient les jeunes en Hesse, en Emilie-Romagne et en Wielkopolska.

Le Bureau Aquitaine reçoit des élus de la Mairie de Bordeaux

Le Bureau Aquitaine Europe a reçu le 12 avril à Bruxelles une délégation de cinq membres du Conseil municipal de Bordeaux conduite par Sonia DUBOURG-LAVROFF, Adjointe aux relations avec l'Union européenne (UE).

Cette rencontre, organisée dans le cadre d'une mission de ces élus auprès des institutions européennes, a été l'occasion pour le Bureau Aquitaine Europe d'expliquer le rôle des régions à Bruxelles et de présenter ses activités. L'avenir de la politique de cohésion est l'un des sujets qui était au cœur des débats lors de la réunion.

Un congrès high tech de niveau mondial à Bordeaux

Le congrès mondial ITS dédié aux transports intelligents se déroulera en 2015 à Bordeaux. Après Vinexpo, ce sera le deuxième plus grand congrès jamais accueilli dans la capitale de l'Aquitaine.

ITS signifie Intelligent Transport Systems (systèmes de transports intelligents). Cette "intelligence" est permise par des systèmes embarqués, à base d'électronique et d'informatique, qui permettent de capter, d'envoyer et de recevoir des informations utiles au monde des transports. Grâce à ces informations échangées et mises à jour en permanence, les transports de demain deviendront de plus en plus sûrs, efficaces et aussi économes en énergie.

Cette bonne nouvelle résulte d'une initiative portée par l'association Topos, créée à l'initiative du Conseil régional pour réunir les entreprises et laboratoires d'Aquitaine concernés par les retombées scientifiques et industrielles du

projet européen Galiléo. L'association a posé sa candidature à l'organisation de l'accueil de l'ITS 2015 sur le site de Bordeaux.

Le 5 avril 2011, l'organisateur de ce congrès a donné sa préférence au site bordelais, en compétition avec deux autres grandes villes européennes: Copenhague et Milan. L'une des explications du succès remporté par Topos a été sa capacité à constituer un consortium très motivé de collectivités locales, réunissant le Conseil régional d'Aquitaine; le Conseil général de la Gironde; la Communauté urbaine de Bordeaux; et la Ville de Bordeaux.

La dernière édition de l'ITS avait accueilli 8000 participants en Corée du Sud, en provenance de 60 pays ainsi que 160 journalistes. L'édition 2015 occupera 20 000 m² et 20 salles de conférence y seront utilisées en parallèle.

Institutions européennes

Propositions d'Alain LAMASSOURE sur le budget européen

Anticipant les propositions de la Commission européenne sur le prochain cadre financier pluriannuel post 2013 attendues pour le 29 juin prochain, trois Eurodéputés, Alain LAMASSOURE (PPE, France), Guy VERHOFSTADT (ALDE, Belgique) et Jutta HAUG (S&D, Allemagne) ont présenté le 6 avril leurs propositions favorites pour de nouvelles ressources propres: une taxe européenne sur la valeur ajoutée, une taxe carbone et une taxe sur les transactions financières. Ainsi, l'UE disposerait d'une autonomie financière et un terme serait mis au monopole du juste retour, qui pénalise les négociations financières depuis 1988.

Comme le souligne Alain Lamassoure "Le juste retour est un mensonge économique, budgétaire et finalement politique. Nous voulons remplacer la logique du juste retour par la logique du juste niveau".

Par cette prise de position, les trois députés espèrent aussi faire entrer le Parlement européen, qui n'a qu'un rôle limité en la matière, dans le jeu des négociations budgétaires.

Pour rappel, actuellement le budget de l'UE est financé par trois ressources propres: les ressources "traditionnelles" - droits de douane et cotisations "sucre" -; la ressource fondée sur la TVA; et la ressource fondée sur le Revenu National Brut (RNB). La ressource basée sur le RNB représente 70% du budget européen alors qu'elle avait été créée en 1988 pour combler les besoins qui n'étaient pas couverts par les autres dispositifs, et ne représentait que 10% du budget européen.

Seule la mise en place d'un nouveau système de ressources propres permettrait de sortir de ce cercle vicieux opposant les "contributeurs nets" aux "bénéficiaires nets", et de mettre en place un budget européen suffisamment stable et ambitieux pour financer les politiques communes.

Le Cinquième rapport sur la cohésion en débat au Parlement européen

Les 12 et 13 avril, les eurodéputés membres de la commission du Développement régional (REGI) et ceux de la commission Emploi et Affaires sociales (EMPL) ont débattu de leur position respective sur le Cinquième rapport sur la cohésion, publié par la Commission européenne en novembre dernier (voir IE n°112).

Markus PIEPER (PPE, Allemagne), Rapporteur pour la commission REGI, a indiqué que la philosophie générale de son rapport était que la politique de cohésion et les fonds structurels ne devaient pas être considérés comme un objectif en soi mais comme une politique structurelle, un instrument de mise en œuvre des objectifs clés de l'UE, notamment ceux de la stratégie UE2020. Le montant des fonds structurels ne doit pas être revu à la baisse mais le taux de cofinancement oui, car en l'état, il n'est pas suffisamment incitatif. Le rapporteur n'est pas favorable à la création d'une catégorie intermédiaire de régions car selon lui "une région doit être heureuse de ne plus demander de financement". D'accord pour renforcer la conditionnalité, Markus PIEPER envisage de la lier par exemple à la bonne application du droit de la concurrence, instrument clé pour le fonctionnement du Marché unique. Sur le contrôle, il prône plus de sévérité mais avec la mise en place d'un organe de contrôle unique par Etat membre, habilité par l'UE. La position du rapporteur a suscité de nombreuses réactions parmi les membres de la commission REGI mais également de la part du Comité des Régions, qui a récemment adopté un avis sur le sujet (voir article ci-dessous).

Quant à la commission Emploi, la Rapporteuse Veronica LOPE FONTAGNÉ (PPE, Espagne) estime que la politique de cohésion doit continuer à jouer un rôle très important aujourd'hui plus que jamais et qu'il faut pour cela y consacrer des ressources conséquentes. Selon elle, il est nécessaire de concentrer les thèmes de cette politique pour éviter la dispersion et répondre aux défis des prochaines années. Les fonds structurels doivent apporter une valeur ajoutée aux actions des autorités régionales et locales. De plus, une démarche plus stratégique fondée sur l'obtention de résultats en définissant des objectifs clairs et quantifiables devrait être adoptée. Réduire les charges administratives auxquelles sont confrontés les opérateurs apparaît également essentiel. Enfin, Veronica LOPE FONTAGNÉ a insisté sur le rôle du Fonds social européen (FSE) dans ce contexte.

Lors des échanges, la Présidente de la commission EMPL, Pervenche BÉRÈS (S&D, France), a soulevé un problème de chevauchement entre les rapports des commissions REGI et EMPL et a appelé à ce que Markus PIEPER retire toutes les parties de son rapport qui concernent la compétence exclusive de la commission Emploi (notamment le FSE).

Les comptes-rendus des réunions des commissions REGI et EMPL sont disponibles sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Position du Comité des Régions sur l'avenir de la politique de cohésion

Le CdR a adopté le 1er avril l'avis préparé par la commission cohésion territoriale présidée par Michel DELEBARRE, Maire de Dunkerque et Président de la commission sur la Cohésion territoriale du Comité des Régions (CdR).

Dans cet avis, le Comité revendique l'accès de toutes les régions européennes à la politique de cohésion. Cette dernière ne doit pas être un simple outil de mise en œuvre de la stratégie UE2020 car elle poursuit d'autres objectifs, telle que la réduction des disparités entre régions.

Soulignant le risque de concentrer tous les fonds sur un petit nombre de priorités, le CdR se prononce également contre l'idée de fonds monothématiques. Les priorités d'investissement doivent selon lui être définies au niveau régional en fonction des spécificités territoriales. Le Comité des Régions est opposé à l'établissement d'un lien entre politique de cohésion et réformes structurelles. La

conditionnalité macroéconomique n'a pas lieu d'être puisque les régions ne sont pas responsables du respect du pacte de stabilité. Opposé à la réserve de performance, le CdR envisagerait en revanche la possibilité de créer une réserve de flexibilité.

Concernant le Fonds social européen (FSE), le CdR prône son maintien dans la politique de cohésion et une mise en œuvre régionale. La mise en place d'une catégorie intermédiaire de régions dont le PIB se situe entre 75 et 90% de la moyenne communautaire est favorablement accueillie par le Comité des Régions, l'idée étant de garantir une égalité de traitement entre régions de niveaux de développement comparables, une approche très utile pour aider notamment les régions qui stagnent pour des raisons structurelles. L'avis du CdR sur la politique de cohésion est disponible au Bureau Aquitaine.

Près de 1300 amendements au rapport sur la réforme de la PAC

Les débats se poursuivent autour de la réforme de la PAC avec la discussion au Parlement européen du rapport d'Albert DESS (Allemagne, PPE) intitulé "La PAC à l'horizon 2020: alimentation, ressources naturelles et territoire – relever les défis de l'avenir" (voir IE n°114).

1267 amendements ont été proposés pour le rapport. La tâche semblait donc ardue pour les membres de la commission Agriculture réunis le 12 avril. Mais, comme l'a noté le rapporteur, une fois les positions extrêmes mises de côté, un compromis pourra être facilement trouvé.

La Commission européenne a réagi en rappelant ses trois grands objectifs: un meilleur ciblage des aides grâce à l'abandon des références historiques, un verdissement de la politique agricole européenne et une intégration des questions portant sur la compétitivité et l'innovation.

Les différents groupes politiques ont également profité des débats pour réaffirmer leurs positions. Ainsi, les Verts ont

affiché leur soutien au verdissement de la PAC et ont invoqué le nécessaire alignement de ses objectifs avec ceux de la stratégie Europe2020. De même, le groupe S&D a orienté ses amendements dans le sens de la promotion du développement durable. L'ADLE et le PPE ont quant à eux rappelé l'importance de la dimension économique de la PAC afin d'en assurer la compétitivité et des revenus suffisants pour les agriculteurs.

Le vote en première lecture, initialement prévu le 2 mai prochain, est reporté au 25 mai.

Le compte-rendu du débat est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Le rapport est disponible à l'adresse suivante:
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+COMPARL+PE-458.545+02+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

La présidence hongroise en commission Agriculture

Le ministre hongrois s'est exprimé devant la commission Agriculture du Parlement européen afin de réaffirmer son soutien à la réforme de la PAC. Il a rappelé que de grands progrès ont été faits lors de l'adoption des conclusions de la Présidence le 17 mars dernier (voir IE n°115). Il a également rappelé l'ambition de la Présidence hongroise: une Europe forte par une agriculture forte.

Plus concrètement, plusieurs positions de la Présidence ont été mentionnées. La structure actuelle de deux piliers complémentaires doit être maintenue et les filets de sécurité renforcés. Les aides directes doivent devenir plus équitables mais tout changement significatif pouvant créer des

perturbations sera à éviter. Quant au verdissement de la PAC, il ne doit pas alourdir les charges qui pèsent sur les agriculteurs. Plus généralement, le ministre hongrois a invité la Commission à ne pas agir au détriment de la compétitivité des exploitations et de la simplification de la PAC. Enfin, il a défendu la nécessité d'augmenter les synergies avec les autres politiques européennes afférentes afin d'atteindre les objectifs fixés.

Le compte-rendu du débat ainsi que les conclusions du Conseil sur la PAC à l'horizon 2020 sont disponibles sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Le paquet qualité en discussion au Parlement européen

Suite à la publication par la Commission européenne du "Paquet qualité" le 10 décembre dernier (voir IE n°112), les premières discussions ont eu lieu le 11 avril en commission Agriculture du Parlement européen. Les débats ont porté sur le projet de rapport préparé par Iratxe GARCIA PÉREZ (Espagne, S&D). L'objectif de ce paquet est de défendre la valeur ajoutée de l'agriculture européenne.

Le projet de rapport propose entre autres que les groupements de producteurs d'appellations et indications protégées (AOP et IGP) jouent un rôle dans la gestion de la production afin d'en assurer la qualité et la stabilité. Le rapporteur suggère également que les spécialités traditionnelles garanties (STG) s'appliquent aussi aux produits non transformés afin de protéger les techniques agricoles spécifiques. Enfin, l'idée d'un label facultatif pour les produits de montagne a été largement soutenue parmi les parlementaires. Ce dernier point a aussi été approuvé par les ministres européens le 14 avril lors du Conseil Agriculture.

Des divergences existent cependant entre groupes politiques au sujet du rôle des groupements de producteurs, de la nécessité de simplification du système d'attribution des termes et de la place de ce système dans le commerce international. Iratxe GARCIA PÉREZ s'est toutefois montrée optimiste quant à un futur compromis sur les questions fondamentales.

Les amendements au projet de rapport seront discutés en commission le 20 juin prochain.

Le compte-rendu du débat est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Le rapport est disponible à l'adresse suivante:
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+COMPARL+PE-460.980+02+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

Lettre de neuf pays à Dacian CIOLOS pour défendre les droits de plantation

Le 14 avril, neuf Etats membres de l'UE menés par la France ont écrit au Commissaire européen à l'Agriculture, Dacian CIOLOS, pour lui faire part de leur inquiétude concernant la suppression du régime des droits de plantation en Allemagne, Autriche, Chypre, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Portugal et Roumanie.

Selon eux la libéralisation des droits de plantation, prévue pour 2015, comporte six risques majeurs: une surproduction viticole; l'abandon des zones viticoles les moins productives; la diminution du nombre d'exploitations familiales; le détournement de notoriété des appellations d'origine; la dévalorisation des produits de qualité; et une industrialisation excessive du secteur.

Leur argumentation repose notamment sur le fait que les droits de plantation participent à assurer un niveau de revenu

équitable aux viticulteurs, qu'ils garantissent une production maîtrisée et qu'ils permettent de maintenir une activité dans des zones à faible potentiel agronomique.

En définitive, les neuf ministres demandent le maintien des droits de plantation au-delà de 2015 dans toute l'Union européenne.

La Commission européenne a rappelé que cette décision sur 2015 avait été prise par les Etats membres en 2008 et que ceux-ci gardaient la possibilité de les préserver jusqu'en 2018 si les risques s'avéraient trop importants pour certaines zones viticoles. Un rapport sur l'impact de la réforme sera présenté fin 2012 par la Commission.

La lettre est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Pêche et Politique maritime

Le développement de l'aquaculture en Conseil Pêche

Luxembourg était le lieu de la dernière réunion du Conseil Agriculture et Pêche le 14 avril dernier. Au sommaire des sujets pêche figurait le développement de l'aquaculture, impulsé notamment par la Présidence hongroise au travers d'une déclaration commune de cinq Etats membres de l'UE: l'Autriche, la Hongrie, le Luxembourg, la République tchèque et la Slovaquie.

La déclaration, soutenue par la plupart des Etats membres, insiste particulièrement sur les points suivants:

- * Accorder une part plus importante du futur FEP (Fonds européen pour la pêche) à l'aquaculture d'eau douce;
- * Porter une plus grande attention aux pays sans façade maritime dans le développement de l'aquaculture et mettre l'accent sur les petites entreprises;
- * Promouvoir les produits d'aquaculture d'eau douce, comme alternatives aux ressources marines menacées;
- * Soutenir davantage la recherche appliquée pour de nouveaux produits et technologies;

- * Simplifier et harmoniser les mesures administratives et financières;
- * Trouver une solution aux espèces invasives en Europe, tel que le cormoran;
- * Aider les aquaculteurs à trouver des solutions communes aux problèmes vétérinaires et de contrôle des maladies.

A l'issue de l'échange entre Etats, la Commissaire à la Pêche, Maria DAMANAKI, a indiqué que des mesures pour développer l'aquaculture seraient prises dans le cadre de la réforme de la PCP (politique commune de la pêche), après consultation des Etats membres, du secteur et des ONG actives dans le domaine de l'environnement. Un financement adéquat a également été annoncé par la Commissaire.

La déclaration commune est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Le règlement contrôle pleinement effectif

La Commission européenne a adopté le 12 avril les modalités d'application du règlement sur le contrôle des pêches sur lequel les Etats membres avaient réussi à se mettre d'accord à l'automne 2010 (voir IE n° 101 et 102).

Ces modalités concernent particulièrement deux éléments du règlement que sont le registre électronique et les sanctions. D'ici le 1er juillet de cette année, près de 9000 navires de pêche mesurant plus 15 mètres vont devoir s'équiper d'un système de registre électronique pour recueillir les informations telles que les espèces pêchées, les zones, les heures, etc. Les bateaux entre 12 et 15 mètres ont, eux, jusqu'au 1er janvier 2012 pour se plier à cette nouvelle

exigence. 85% du prix de cet équipement serait pris en charge par l'UE.

En matière d'infractions, c'est le fameux "permis à points" qui est instauré. L'accumulation de points pourra conduire à des périodes de suspension voir au retrait de la licence de pêche, une formalité qui ne pourra être accomplie par l'UE mais par l'Etat du pavillon correspondant. Pour éviter les sanctions, les pêcheurs pourront notamment cumuler des bonus.

Les modalités d'application n'ont pas encore été publiées au Journal officiel de l'UE (le 21 avril).

La France n'a toujours pas de stratégie marine

La Commission européenne a adressé un avis motivé à la France le 6 avril car le pays n'a toujours pas élaboré de stratégie marine pour protéger ses mers. Depuis le 15 juillet 2010, la France aurait dû indiquer à la Commission les mesures nationales prises pour mettre en œuvre la directive européenne sur le milieu marin.

Cette directive de 2008 vise à assurer la protection des eaux marines de l'UE et à atteindre un bon état écologique du

milieu marin d'ici 2020. Dans ce cadre, les Etats membres doivent élaborer des stratégies nationales en évaluant l'état écologique de leurs eaux et l'impact des activités humaines puis définir des objectifs et indicateurs pour parvenir à ce bon état écologique fondé sur une série de critères à déterminer.

La directive est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Un pas supplémentaire vers la nouvelle politique spatiale européenne

Antonio TAJANI, Vice-président de la Commission européenne et Commissaire à l'Industrie et à l'Entrepreneuriat, a présenté le 4 avril dernier sa communication intitulée "Vers une stratégie spatiale de l'Union européenne au service du citoyen". Attendue depuis le mois d'octobre 2010, le texte se devait de préciser cette nouvelle politique européenne introduite par l'article 189 du traité de Lisbonne.

Le commissaire a souligné que "l'espace est stratégique pour l'indépendance de l'Europe, la création d'emplois et la compétitivité. Les activités spatiales génèrent des emplois hautement qualifiés, de l'innovation, de nouveaux débouchés commerciaux et améliorent le bien-être et la sécurité des citoyens". La politique spatiale européenne doit donc directement contribuer aux objectifs de la stratégie Europe2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Face à ces enjeux, la communication énonce les priorités de cette politique. Il s'agira de mener à bien les programmes européens de radionavigation par satellite Galileo et

EGNOS, mettre en œuvre avec les Etats membres le programme européen de surveillance de la Terre (GMES), protéger les infrastructures spatiales, soutenir l'exploration spatiale et mener une politique industrielle spatiale en soutenant la recherche et en renforçant les partenariats avec les agences spatiales et les pays tiers.

Les réactions du secteur spatial à cette communication ont été nuancées, dénonçant un manque de précision, notamment concernant les moyens de financement et la programmation. La Commission souligne qu'il ne s'agit que d'une première étape. La mise en œuvre de cette stratégie sera discutée lors des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel 2014-2020, négociations qui s'annoncent ardues à cause d'éventuelles restrictions budgétaires et des besoins des différentes politiques européennes.

La communication est disponible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/enterprise/policies/space/files/policy/com_m_native_com_2011_0152_6_communication_fr.pdf

Consultation sur l'Institut européen d'innovation et de technologie

La Commission européenne est satisfaite du travail de l'IET (Institut européen d'innovation et de technologie). Cet organisme, basé à Budapest, mais fonctionnant à partir de seize centres en Europe, a pour objectif de renforcer les capacités d'innovation des acteurs européens. Les Communautés de la Connaissance et de l'innovation (CCI) qu'il lance, sont des partenariats transnationaux public-privé. Les premières CCI mises en place concernent le développement durable et les nouvelles technologies.

Le 14 avril, la Commission a lancé une consultation publique sur l'IET. Les résultats de cette consultation permettront de définir la nouvelle stratégie de l'Institut, et de l'inscrire dans le contexte plus large de la réflexion sur les prochains programmes européens de la recherche et de l'innovation (Livre vert du 9 février 2011).

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/education/news/news2889_fr.htm

Propositions de la Commission européenne pour un brevet européen

Vingt-cinq ministres européens de l'Industrie et le Parlement européen avaient donné leur accord pour lancer une coopération renforcée sur la question du brevet de l'Union européenne. La Commission européenne a donc proposé, le 13 avril dernier, une proposition sur le contenu de cette coopération renforcée. Cette proposition sera discutée dans les prochains mois par le Parlement européen et le Conseil européen des Ministres. Il est important de noter que ce texte intervient dans le cadre de l'Acte pour le Marché Unique, peut-être pour convaincre l'Espagne et l'Italie, fermement opposées au régime de traduction du brevet de l'UE, que

cette question est essentielle pour l'aboutissement du marché intérieur.

Selon les propositions de la Commission, l'Office européen des brevets (OEB) pourrait délivrer un brevet valable sur le territoire des 25 Etats participants. La demande pourrait être effectuée dans n'importe quelle langue, avec une traduction en français, allemand ou anglais. Les brevets seront ensuite délivrés dans une de ces trois langues. La Commission européenne compte beaucoup, dans l'avenir, sur le développement des logiciels de traduction pour pouvoir

traduire les brevets dans les autres langues officielles de l'UE.

La Commission européenne n'aborde pas encore la question de la juridiction. Elle précise que l'avis négatif rendu le mois dernier par la Cour de Justice de l'UE sur sa proposition de créer une juridiction européenne des brevets, est en train

d'être examiné par ses services. Elle devrait publier une communication sur ce sujet en mai prochain.

Les propositions de règlement de la Commission européenne sur la coopération renforcée sont disponibles sur demande au BAE.

Les PME, acteurs clés de l'Union européenne

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont des moteurs essentiels de la croissance européenne, puisqu'elles représentent environ 99% de l'ensemble des entreprises et environ deux tiers du PIB de l'Union européenne (UE). Ces PME qui, selon la définition européenne, embauchent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions €, sont les premières à souffrir de la crise économique et financière. Elles constituent donc, plus que jamais, une priorité pour la Commission européenne.

Sur le modèle du Small Business Act américain, la Commission européenne a adopté en 2008 un cadre politique pour les PME, qu'elle a proposé de réviser en février dernier (voir info Europe n°114). Les 27 ministres européens de l'Industrie, réunis le 13 avril en Hongrie, ont approuvé la proposition de la Commission européenne pour la révision du Small Business Act européen (SBA). Répartis en différents groupes de travail, les ministres ont examiné toutes les mesures du SBA concernant la réglementation s'appliquant aux PME, l'accès des PME aux financements, ou encore leur internationalisation. La mise en œuvre du SBA était également au cœur des discussions. Le processus de nomination des "ambassadeurs nationaux pour les PME" est en cours dans les Etats membres.

La participation des PME dans les programmes européens est également une priorité de la Commission européenne. Même si certains appels à propositions du programme-cadre pour la recherche et le développement (PCRD) ciblent prioritairement les PME, ce n'est pas encore suffisant pour atteindre l'objectif d'allouer 15% du programme aux PME.

Enfin, la Commission européenne vient de saluer le travail d'accompagnement des PME effectué par le Réseau Entreprise Europe (Europe Enterprise Network – EEN), financé par la Direction générale Industrie et Entrepreneuriat de la Commission. Ce réseau regroupe plusieurs centaines d'acteurs en Europe. Il a pour mission de répondre aux besoins des PME européennes, notamment l'accès aux financements ou aux marchés, la participation à des projets européens, ou encore le soutien à l'innovation. L'antenne dans le Sud Ouest (Entreprise Europe Sud Ouest France) inclut plusieurs acteurs aquitains: INNOVALIS Aquitaine, la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie, et Aquitaine International.

Environnement / Energie

Nouvelle édition de la Semaine européenne de l'énergie durable

Du 11 au 15 avril dernier, 720 événements dans 43 pays européens et africains ont eu lieu, soit plus du double par rapport à l'an dernier, dans le cadre de la cinquième édition de la Semaine européenne de l'énergie durable. Cette semaine était organisée par l'Agence exécutive européenne pour la compétitivité et l'innovation de l'UE, sous le patronage de la DG Energie de la Commission européenne.

Le leitmotiv commun était la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies durables. Les parties prenantes se sont donc retrouvées lors de conférences et de réunions afin d'échanger des bonnes pratiques, des possibilités d'investissements et de préparer les perspectives futures.

L'importance de la dimension régionale dans la politique énergétique européenne a été largement mise en avant et de nombreux ateliers sur la Convention des maires étaient proposés.

Enfin, 303 initiatives exemplaires ont été en compétition pour le Prix européen de l'énergie durable, attribué à un projet espagnol de maisons autosuffisantes.

Un compte-rendu sur la Convention des Maires est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

La Commission veut améliorer la taxation sur l'énergie

Mercredi 13 avril, Algirdas SEMETA, Commissaire européen à la Fiscalité, a proposé de modifier la directive sur la taxation des produits énergétiques. Il s'agirait de revoir la fiscalité des carburants et des combustibles afin de répondre à des critères plus objectifs concernant les émissions et le contenu énergétique.

Actuellement, les taxes sont prélevées en fonction des volumes consommés. La Commission souhaiterait désormais que ce texte réponde à la logique de la politique environnementale européenne en taxant plus fortement les produits énergétiques les plus polluants. Le calcul se ferait en fonction des émissions de CO2 des carburants et de la teneur en énergie des combustibles. Ainsi, le charbon, le diesel et le fioul seraient plus taxés que les biocarburants.

Une telle modification avait déjà été proposée en 2009. Elle s'était heurtée à de vives critiques qui avaient poussé la Commission à repousser le projet, l'unanimité prévalant en

matière de fiscalité. Quelques pays, dont le Royaume-Uni, l'Irlande et le Luxembourg ont de suite exprimé leur désapprobation, argumentant que la proposition touche directement le domaine de la fiscalité, compétence propre des Etats membres.

La France attendait une proposition européenne depuis l'échec de la taxe carbone mais le texte européen ne devrait pas toucher les consommateurs français puisque les taux proposés par Bruxelles sont bien inférieurs à ceux que Paris applique déjà.

L'entrée en vigueur de la directive serait prévue pour 2023 afin de laisser suffisamment de temps au secteur automobile pour s'adapter et développer des moteurs plus performants.

La proposition de révision de la directive est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Transports

Adoption du projet sur l'Eurovignette au Parlement européen

Le rapport de Saïd EL KHADRAOUI (Belge, S&D) portant sur la directive "Eurovignette" (voir IE n° 95) a été adopté en deuxième lecture le 12 avril dernier par la commission Transports du Parlement européen.

Concernant la congestion, les parlementaires ont choisi de rester sur leurs positions en proposant une modulation des redevances jusqu'à 200% et ce 8 heures par jour (voir IE n°115). De même, l'obligation de la réaffectation des revenus dans le secteur du transport a été maintenue, contre l'avis du Conseil. La commission Transports a toutefois fait une concession aux Etats membres en leur proposant des dérogations pour les camions allant de 3,5 à 12 tonnes. Enfin, les députés ont également insisté sur la nécessité d'améliorer l'interopérabilité entre les péages européens et sur celle de procéder à une révision rapide de la directive.

L'objectif de présenter au Conseil un rapport largement soutenu au Parlement pour faire pression a été atteint puisque l'adoption s'est faite à 26 voix pour, 1 contre et 11 abstentions. Les clivages ont donc été dépassés au niveau

de la commission Transport et l'idée est désormais de parvenir, si possible, à un compromis avec le Conseil avant l'été. Le vote en plénière est prévu pour juin.

Les négociations sur le rapport ont ainsi commencé le 18 avril entre le Conseil, le Parlement et la Commission. La question de l'affectation des revenus a été le principal point d'achoppement entre les ministres et les eurodéputés. Aucun compromis n'ayant été scellé, une prochaine réunion du trilogue aura lieu le 9 mai. Si un accord n'est pas trouvé suite à cette rencontre et à la suivante fin mai, la procédure de conciliation va commencer.

Le compte-rendu du débat est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Rapport disponible à cette adresse :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+COMPARL+PE-458.661+01+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

Programme Marco Polo: les dernières informations

Le programme Marco Polo vise à réduire la saturation du réseau routier européen, il soutient les projets qui permettent de renforcer le transport intermodal de fret proposant pour alternatives le transport maritime à courte distance, le rail ou les voies navigables.

Le programme de travail Marco Polo pour l'année 2011 a été adopté par la Commission européenne le 31 mars. Le budget disponible est d'environ 67,5 millions €. Parmi les priorités annuelles se trouvent les projets maritimes qui recourent à des technologies innovantes visant à réduire les émissions; le transfert du fret routier vers la navigation intérieure; et le transport ferroviaire par wagon isolé. Sur ce dernier sujet, une étude devrait être financée. L'appel à projets sera lancé vraisemblablement à l'automne. La journée d'information sur le programme est fixée au 13 septembre à Bruxelles.

Par ailleurs, les résultats de l'appel à projets 2010 ont été publiés le 5 avril: 32 projets ont été sélectionnés et recevront un montant total de 57 millions €. Le budget prévu pour 2010 était de 64 millions € (voir IE n°105). Parmi les 32 projets, neuf impliquent des partenaires français. Un de ces projets concerne partiellement l'Aquitaine, il s'agit de "BARCETOULOUSE", une ligne ferroviaire de fret connectant le port de Barcelone à Toulouse puis Bordeaux. Soutenu à hauteur d'environ 820 000 €, ce projet rassemble trois partenaires: l'autorité portuaire de Barcelone, Renfe (réseau ferroviaire espagnol) et la société française Naviland Cargo. A l'inverse, quatre projets déposés ou soutenus par des structures françaises n'ont pas été retenus.

Le programme de travail 2011 est disponible à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/transport/marcopolo/files/1_annexe_part1_v1_fr.pdf

Services publics

Engagements de la Commission pour relancer le Marché unique

La version définitive de l'Acte pour le marché unique (AMU) a été présentée le 13 avril par Michel Barnier, Commissaire européen en charge du Marché Intérieur et des Services. Ce texte qui fait suite à la communication d'octobre dernier (voir IE n°111) et au débat qui a lieu entre temps et au cours duquel 850 contributions ont été recueillies.

L'objectif de ce texte est de supprimer les obstacles à la croissance, de protéger les consommateurs, d'utiliser le plein potentiel du marché unique et de faire de l'Europe un lieu de production et non seulement de consommation. Point de vue calendrier, 2012 est visé pour l'adoption des actions-clés.

La Commission propose ainsi "12 chantiers pour le Marché unique de 2012":

- * Accès au financement pour les PME: la création d'un statut européen de fonds de capital-risque permettrait aux fonds établis dans un Etat membre d'investir dans n'importe quel autre Etat membre, fournissant ainsi aux PME des fonds attractifs;
- * Mobilité des travailleurs: modernisation des règles de reconnaissance des qualifications professionnelles, réexamen du champ des professions réglementées et mise en place d'une carte professionnelle européenne sont les moyens choisis pour accroître la mobilité;
- * Droits de propriété intellectuelle: il s'agit d'établir une protection des inventions par brevet;
- * Consommateurs: le développement de solutions plus rapides et moins coûteuses de règlement des différends permettra de garantir leurs droits, pour une meilleure

confiance, en vue notamment de renforcer le commerce en ligne;

- * Services: en voulant élargir le système européen de normalisation aux services, la Commission cherche à dynamiser ce secteur moteur de création d'emplois en Europe;
- * Réseaux européens: la Commission adoptera des législations sur les infrastructures énergétiques et de transport pour identifier les projets stratégiques d'intérêt européen;
- * Marché unique numérique: renforcer la confiance dans les transactions électroniques grâce à une législation assurant la reconnaissance mutuelle de l'identification et de l'authentification électroniques et grâce à une révision de la Directive sur la signature électronique;
- * Entreprenariat social: pour encourager les "entreprises d'intérêt général", la Commission veut mettre en place un cadre européen pour les fonds d'investissement solidaire;
- * Fiscalité: révision de la directive sur la fiscalité de l'énergie pour encourager les pratiques les plus économes en énergie ou les plus respectueuses de l'environnement;
- * Cohésion sociale: une législation visera la meilleure application de la directive sur le détachement des travailleurs et une clarification des droits sociaux fondamentaux sera proposée;
- * Environnement réglementaire des entreprises: simplifier les normes comptables et réduire les charges administratives pour faire du marché unique un espace d'opportunités et non de contraintes;

- * Marchés publics: la Commission propose d'actualiser le cadre législatif pour simplifier leur fonctionnement et mieux prendre en compte l'environnement.

Invité par François MAÏTIA, Vice-président de la Région Aquitaine, et par la Hesse, l'Emilie-Romagne et la Wielkopolska, Michel BARNIER viendra présenter aux régions

ses propositions pour le Marché Unique, le 25 mai prochain, dans les locaux du Bureau Aquitaine Europe.

L'Acte pour le marché unique est disponible sur demande au BAE.

Santé

Lancement d'une consultation sur la santé en ligne

La Commission européenne a lancé le 12 avril dernier une consultation sur la santé en ligne (eHealth) dont l'objectif est à la fois d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins et de répondre aux grands défis tels que le vieillissement de la population, la pénurie du personnel de santé ou encore les coupes budgétaires. Elle espère ainsi recevoir l'avis de toutes les parties prenantes quant aux efforts nécessaires pour un large déploiement de ces nouvelles technologies.

Les résultats serviront à l'élaboration du prochain plan d'action sur la santé en ligne (2012-2020).

La consultation est ouverte jusqu'au 25 mai prochain et est disponible à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/information_society/activities/health/ehealth_ap_consultation/index_en.htm

En Bref

Viviane REDING répète les objectifs de la Charte européenne des droits fondamentaux

Viviane REDING, Commissaire européenne à la Justice, a rappelé dans un rapport publié le 31 mars les conditions d'application de la Charte européenne des droits fondamentaux. En effet, contrairement à la Charte européenne des droits de l'Homme, la Charte européenne des droits fondamentaux ne peut être invoquée qu'à deux moments: par les législateurs européens lorsqu'ils proposent des actes législatifs européens et par les législateurs nationaux uniquement lorsqu'ils transposent ces actes européens au niveau national. Elle ne remplace donc pas les systèmes nationaux de protection des droits puisque les citoyens européens ne peuvent pas directement l'invoquer. Une nouvelle explication était nécessaire puisque près de 70% des requêtes au nom de la Charte reçues par la Commission en 2010 sortaient de son champ d'application.

Le rapport sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est disponible à cette adresse:

http://ec.europa.eu/justice/policies/rights/docs/com_2011_160_fr.pdf

Conférences et Séminaires

* **Conférence sur la recherche spatiale (7ème PCRD)**

Budapest (Hongrie)

Les 12 et 13 mai 2011

Cette conférence a pour objectif de rassembler les acteurs de la recherche dans le domaine spatial et de faire le bilan des activités financées par le PCRD. Les différents thèmes du programme de travail seront abordés : surveillance de l'environnement, recherche au service des citoyens, explorations, nouvelles technologies. L'avenir des financements PCRD pour l'espace sera également discuté.

Informations:

http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemlongdetail.cfm?displayType=calendar&lang=fr&tpa_id=0&item_id=4845

* **Semaine verte européenne**

Bruxelles (Belgique)

Du 24 au 27 mai 2011

La Semaine verte européenne (Green week) est la conférence la plus importante organisée par la Commission européenne sur les politiques européennes en matière d'environnement. Cette année, les 40 sessions prévues au cours de ces journées aborderont le thème de l'efficacité des ressources.

Programme et informations bientôt disponibles: <http://ec.europa.eu/environment/greenweek/>

Les parties prenantes souhaitant exposer leurs actions via un stand doivent soumettre leur demande avant le 1er mars 2011.

* **Journée d'information – Programme européen Culture**

Bruxelles (Belgique)

Le 30 mai 2011

La Commission européenne organise une journée d'informations sur les différents appels à proposition du programme Culture. Organisée chaque année, ces conférences permettent aux porteurs de projets et à toutes les structures intéressées par le programme Culture de se rencontrer et d'obtenir des informations sur le montage de projets.

Informations: http://ec.europa.eu/culture/index_en.htm

* **Audition publique sur la gestion intégrée des zones côtières**

Bruxelles (Belgique)

Le 30 mai 2011

A l'issue de sa consultation sur l'aménagement de l'espace maritime et la gestion intégrée des zones côtières (voir IE n°115), la Commission européenne organise une audition publique sur le sujet le 30 mai à Bruxelles. Cet événement s'adresse à toutes les personnes travaillant ou étant intéressées par la gestion des zones côtières en Europe: représentants institutionnels, ONG, chercheurs, entreprises côtières ou maritimes.

Informations et inscriptions (avant le 13 mai): http://ec.europa.eu/environment/consultations/iczm_hearing.htm

* **WIRE 2011 – "Week of Innovative Regions in Europe"**

Debrecen (Hongrie)

Du 6 au 8 juin 2011

Suite à la première édition qui avait eu lieu à Grenade en 2010, la Commission européenne et la Présidence hongroise de l'UE organisent une deuxième série de conférences sur l'innovation dans les régions européennes. Un des objectifs sera de discuter les premières conclusions du groupe d'experts sur les synergies entre fonds structurels, PCRD et PCI.

Informations: <http://www.wire2011.eu/>

Informations: www.eu2011.hu

* **Séminaire "Compétitivité régionale et emploi"**

Nantes (France)

Du 8 au 10 juin 2011

Ce séminaire, organisé par la DATAR, aura pour thème "L'appui des fonds européens au développement d'une croissance durable et respectueuse de l'environnement". Il sera organisé autour de tables rondes, d'ateliers et de visites. Un "village des régions" permettra de favoriser les échanges d'expériences.

Les inscriptions seront ouvertes courant avril 2011.

Informations: www.datar.gouv.fr

* **Journée d'information – Appels Santé du 7ème PCRD**

Bruxelles (Belgique)

Les 9 et 10 juin 2011

La Direction générale Recherche et Innovation de la Commission européenne présentera le programme de travail 2012 du thème Santé, du volet Coopération du 7ème Programme-cadre pour la Recherche et l'Innovation, dont la publication est prévue pour le mois de juillet. Le 10 juin 2011, sera organisé une rencontre entre les différents acteurs intéressés, afin de faciliter les échanges de contact et la création de consortia.

Informations : http://ec.europa.eu/research/health/events-05_en.html

* **Bilan de la consultation sur les programme de recherche et innovation**

Bruxelles (Belgique)

Le 10 juin 2011

La Commission européenne tirera un premier bilan de la consultation publique, lancée suite au Livre vert sur un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE.

Informations: http://ec.europa.eu/research/csfr/index_en.cfm?pg=events

Commandez vos documents par fax

Destinataire: Bureau Aquitaine Europe
Tél : (32-2)738.04.74 – Fax : (32-2)738.04.75 – Courriel : info@bureau-aquitaine.be

EXPEDITEUR:
ADMINISTRATION:.....
SERVICE:
ADRESSE:
TELEPHONE:
TELECOPIE:
COURRIEL:

Documents disponibles

- * Europe for Growth – For a radical change in financing the EU
(Initiative d'Alain Lamassoure sur le budget des institutions) ○
- * Avis de l'ARF sur les modalités de mise en œuvre de la future politique de cohésion
(ARF – 04.2011) ○
- * Avis du Comité des Régions sur la politique de cohésion
(Session plénière – 31 mars et 1^{er} avril 2011) ○
- * Contribution de l'ARF au programme national de réforme (2001-2013)
(ARF – 04.2011) ○
- * Déclaration de l'Association des Régions de France sur la politique régionale européenne
(ARF – 04.2011) ○
- * Réunion de la commission REGI du Parlement européen
(Compte-rendu – 12.04.2011) ○
- * Réunion de la commission Emploi du Parlement européen
(Compte-rendu – 13.04.2011) ○
- * Déclaration conjointe de l'Autriche, la Hongrie, le Luxembourg, la République tchèque et la Slovaquie sur le
développement de l'aquaculture
(Compte-rendu – 13.04.2011) ○
- * Commission Transport du Parlement européen - Eurovignette
(Compte-rendu – 11.04.2011) ○
- * Commission Agriculture et Développement rural du Parlement européen – La PAC à l'horizon 2020
(Compte-rendu – 11.04.2011) ○
- * La PAC à l'horizon 2020: alimentation, ressources naturelles et territoire – relever les défis de l'avenir
(Conclusions de la présidence – Conseil Agriculture – 18.03.2011) ○
- * Lettre des neufs pays sur les droits de plantation
(14.04.2011) ○

- * Commission Agriculture et Développement rural du Parlement européen – Echanges de vues avec la présidence hongroise
(Compte-rendu – 11.04.2011) ○
- * Commission Agriculture et Développement rural du Parlement européen – Examen du projet de rapport sur les systèmes de qualité applicables aux produits agricoles
(Compte-rendu – 11.04.2011) ○
- * Directive taxation des produits énergétiques et de l'électricité
(COM(2011)169/3 - 2011) ○
- * Directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin"
(JO L 164 du 25.06.2008)..... ○
- * L'Acte pour le marché unique
(COM(2011)206/4 - 2011) ○
- * Proposition de règlement mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire
(COM(2011)215/3 - 2011) ○
- * Proposition de règlement mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire, en ce qui concerne les modalités applicables en matière de traduction
(COM(2011)216/3 - 2011) ○
- * Semaine de l'énergie durable - Convention des Maires
(Compte-rendu – 04.2011) ○

Appels à propositions

- * Appel à propositions en faveur de la Charte universitaire Erasmus 2012
JO C 99 du 31.03.2011 (Réf: EAC/16/11) ○
- * Appel à propositions en faveur du programme MEDIA 2007 – Volet Formation
JO C 106 du 06.04.2011 (Réf: EACEA/07/11) ○
- * Appel à propositions en faveur du programme MEDIA 2007 – Soutien à la distribution transnationale de films européens – Soutien "automatique" 2011
JO C 121 du 19.04.2011 (Réf: EACEA/01/11) ○
- * Appel à propositions en faveur du programme MEDIA 2007 – Soutien pour la distribution transnationale de films européens – The "Sales Agent Scheme" 2011
JO C 121 du 19.04.2011 (Réf: EACEA/03/11) ○
- * Appel à propositions en faveur du programme MEDIA 2007 – Soutien à la mise en œuvre de projets pilotes
JO C 121 du 19.04.2011 (Réf: EACEA/05/11) ○
- * Appel à propositions en faveur du programme MEDIA 2007 – Soutien à la vidéo à la demande et à la distribution cinématographique numérique
JO C 121 du 19.04.2011 (Réf: EACEA/06/11) ○
- * Appel à propositions en faveur du programme MEDIA 2007 – Promotion/Accès au marché
JO C 123 du 21.04.2011 (Réf: EACEA/14/11) ○

Les dossiers de candidatures ainsi que le détail des appels d'offres sont disponibles au Bureau Aquitaine Europe.

L'Info-Europe et les appels à propositions peuvent être consultés sur le site du Conseil régional d'Aquitaine

Info-Europe:

Appels à propositions: <http://europe-international.aquitaine.fr/outils/77-appels-a-projets-europeens/>
